

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20190909-002

du 09 septembre 2019

n°002

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M. DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. PICHON donne pouvoir à M. DAGUISÉ

EXCUSES (1) : M. BARBOT

Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : SEM Patrimoniale de la Vienne - Avis relatif à la création d'une S.A.S., société par actions simplifiée, pour le nouveau bâtiment de France Télévisions à Poitiers

France Télévisions souhaite transférer le siège social de ses activités régionales depuis son site historique des Couronneries vers la ZAC des Montgorges à Poitiers.

Suite à un appel à projets pour construire ce bâtiment, France Télévisions a choisi de signer un BEFA (Bail en l'État Futur d'Achèvement) avec la Société Boutillet. Celle-ci, en groupement avec des bureaux d'études locaux et le cabinet d'architecture Espace 3, a conçu un bâtiment qui prendra place sur le site des Montgorges, en adéquation avec les besoins de France 3 Poitiers.

Ce bâtiment d'une surface de 2 077 m², avec 45 emplacements de stationnement, a été estimé à 5 120 000 € HT en coût d'acquisition initiale.

En association avec la Banque des Territoires, la SEML Patrimoniale a évalué la prise en charge du financement de ce bâtiment, selon les conditions suivantes :

- la constitution d'une société dédiée sous forme de S.A.S., société par actions simplifiée, associant la SEML Patrimoniale à hauteur de 60 %, et la Banque des Territoires / Caisse des Dépôts, à hauteur de 40 %, pour un capital social de 100 000 €,*
- le financement de l'investissement à hauteur de 4 995 000 € HT, après négociation, par apport de 25% et recours à l'emprunt pour 75%,*
- le recours à l'emprunt pourrait être souscrit pour une durée de 16 ans avec un taux fixe d'environ 1,40 %,*
- la prise en charge de l'acquisition du foncier d'assiette pour une surface de 3 690 m² correspondant à l'ilot 5A1 de la ZAC des Montgorges,*
- la signature d'un C.P.I. (Contrat de Promotion Immobilière) avec la Société Boutillet, pour réaliser la construction dans les délais impartis,*
- la reprise du BEFA (Bail en l'état futur d'achèvement) signé avec France Télévisions.*

Il est par conséquent demandé de se positionner sur la création d'une S.A.S. en charge du financement du nouveau siège social de France Télévisions à Poitiers.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20190909-002

du 09 septembre 2019

n°002

page 2/2

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article L1524-5 alinéa 15 du CGCT, relatif à l'accompagnement express des collectivités et groupements d'actionnaires pour toute prise de participation d'une SEM dans le capital d'une société,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la SEML Patrimoniale de la Vienne de faciliter la réalisation du projet de France Télévisions avec la Banque des Territoires / Caisse des Dépôts et Consignations,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de donner son accord à la constitution d'une S.A.S. pour la construction du nouveau bâtiment de France télévision à Poitiers, dont le projet de statuts est joint, de même que le business-plan de cette opération.

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :